



Société d'Horticulture des Deux-Sèvres

RÈGLEMENT – AUTOMNE AUX JARDINS 2025

FERME DE CHEY À NIORT

ARTICLE 1 – Lieu, date et horaires

La manifestation aura lieu le **dimanche 26 octobre 2025, de 10 h à 17 h, à la Ferme de Chey à Niort.**

L'entrée du public est gratuite.

Une **tombola** sera organisée. Les exposants sont invités à y contribuer par des lots.

ARTICLE 2 – Produits et matériels autorisés

Seuls les produits et matériels en lien avec l'objet de la manifestation sont autorisés.

Sont interdits : matières explosives, produits détonants ou dangereux, ainsi que tout appareil gênant les autres exposants.

Seules les activités et produits annoncés à l'inscription seront admis.

ARTICLE 3 – Agencement des stands

Les emplacements sont loués sur sol nu, ou sous Tivoli (payant – sur réservation) dans la limite des disponibilités.

Tables, chaises, grilles, panneaux, etc. ne sont pas fournis.

ARTICLE 4 – Montage et démontage des stands

Accueil des exposants à partir de **8 h** le dimanche 26 octobre.

L'installation devra être terminée avant 10 h.

Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre après leur départ et seront responsables des dommages causés par leur installation.

ARTICLE 5 – Électricité

Les exposants ayant réservé pourront bénéficier d'un branchement situé à environ 50 m des stands.

⚠ Les rallonges électriques ne sont pas fournies.

ARTICLE 6 – Assurance

Chaque exposant doit être assuré personnellement (incendie, vol, responsabilité civile...).

Une attestation d'assurance en cours de validité doit être fournie avec l'inscription.

ARTICLE 7 – Annulation

La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier la manifestation sans dédommagement possible.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DES DEUX-SÈVRES

37 quai Maurice Métayer – 79000 NIORT

CHALEUIL DAU PAYS NIORTAIS

Ferme de Chey – 79000 NIORT